



Renouvellement du Commissaire aux Comptes

Assemblée générale du 5 avril 2023

Le mandat du Commissaire aux comptes actuel de la Fédération, Monsieur Brice ROGIR, expire avec l'exercice 2022 (cf. délibération Assemblée générale du 5 avril 2017).

Conformément au Code du Commerce (art. L. 612-4) l'Assemblée générale de la Fédération doit nommer un Commissaire aux comptes pour la prochaine période de 6 ans : 2023-2028.

Délibération

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du Commissaire aux comptes pour 6 exercices, soit jusqu'à 2028 inclus : La Société BAKER TILLY STREGO représentée par Monsieur Brice ROGIR.